Nations Unies S/2020/1134



Distr. générale 24 novembre 2020 Français Original : anglais

Lettre datée du 23 novembre 2020, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire publier le texte de la présente lettre et de son annexe, une lettre datée du 17 novembre 2020, comme document du Conseil de sécurité.

Je tiens à signaler que la lettre datée du 17 novembre 2020 a déjà été adressée le même jour, à titre individuel, aux membres du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur, Représentant permanent (Signé) Omar **Hilale**



Annexe à la lettre datée du 23 novembre 2020 adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies

Comme suite à ma lettre datée du 13 novembre 2020 concernant les derniers faits survenus dans la zone de Guergarate, au Sahara marocain (S/2020/1133), j'ai l'honneur de vous communiquer, d'ordre de mon gouvernement, les informations suivantes :

- Sa Majesté le Roi Mohammed VI a eu hier un entretien téléphonique avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui a porté sur les derniers faits survenus concernant la question du Sahara marocain, notamment la situation dans la zone de Guergarate.
- Durant cette conversation, Sa Majesté le Roi a souligné qu'après l'échec de toutes les tentatives louables du Secrétaire général, le Maroc avait pris ses responsabilités dans le cadre de son droit le plus légitime, rétabli la situation à Guergarate, réglé définitivement le problème et restauré la fluidité de la circulation dans cette zone située à la frontière entre le Maroc et la République islamique de Mauritanie, insistant sur le fait que le Royaume continuera de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer l'ordre et de garantir une circulation sûre et fluide des personnes et des biens dans cette zone.
- Sa Majesté le Roi a également réaffirmé au Secrétaire général l'attachement constant du Maroc au cessez-le-feu. Avec la même force, le Royaume demeure fermement déterminé à réagir, avec la plus grande sévérité et dans le cadre de l'exercice de légitime défense, contre toute menace à sa sécurité et à la quiétude de ses citoyens.
- Sa Majesté le Roi a enfin assuré le Secrétaire général que le Maroc continuera de soutenir ses efforts dans le cadre du processus politique qui devrait reprendre sur la base de paramètres clairs, avec la participation des véritables parties à ce différend régional, tout en permettant une solution réaliste et réalisable, dans le cadre de la souveraineté du Royaume.
- II convient de rappeler que l'action menée par le Maroc pour mettre un terme définitif aux violations inadmissibles du cessez-le-feu commises par le « polisario » à Guergarate, des accords militaires et des résolutions du Conseil de sécurité s'est déroulée de manière pacifique, sans aucune menace ou atteinte à la vie ou à la sécurité des civils, en présence de la MINURSO, qui l'a observée entièrement.
- Aucune victime n'a été signalée durant cette action non offensive et sans aucune intention belliqueuse.
- L'action légitime menée par le Maroc a été unanimement et grandement saluée par le peuple marocain dans toutes ses composantes, particulièrement les populations du Sahara. Elle a également reçu un soutien fort et agissant de la communauté internationale. Ces quatre derniers jours, un très grand nombre de pays africains, arabes, européens et autres ont unanimement soutenu l'action décisive du Maroc, qui a permis de rétablir la libre circulation dans le passage de Guergarate.
- Ces pays et ces organisations ont insisté sur l'impératif d'assurer la fluidité, la liberté et la viabilité de la circulation des biens, des véhicules et des personnes par l'axe routier de Guergarate, qui constitue un passage essentiel et vital pour les échanges économiques, commerciaux, humains, sociaux et culturels entre l'Afrique et le reste du monde, à travers le Royaume du Maroc.
- En Afrique, les pays suivants : Comores, Djibouti, Gabon, Gambie, Guinée-Bissau, Eswatini, Guinée équatoriale, Sao Tomé-et-Principe, République

2/3 20-15867

centrafricaine, Somalie et Zambie ont réaffirmé leur soutien à la marocanité du Sahara et exprimé leur vive préoccupation devant les actes illégaux commis par le « polisario » dans la zone tampon de Guergarate depuis le 21 octobre 2020, exprimant leur solidarité et leur plein appui aux mesures prises par le Royaume du Maroc pour veiller à la libre circulation des biens, des véhicules et des personnes à travers cette zone.

- Le Secrétariat exécutif de la Communauté des États sahélo-sahariens a exprimé la préoccupation de cette organisation devant les violations commises par le « polisario » à Guergarate et souligné qu'il soutenait les autorités marocaines dans toutes les mesures qu'elles avaient prises en toute souveraineté et en parfaite conformité avec le droit international, pour rétablir et préserver opportunément, dans cette dynamique, la Zone de libre-échange continentale africaine ainsi que la sécurité et la libre circulation des personnes et des biens dans cette zone.
- Dans le monde arabe, les pays suivants : Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Jordanie, Koweït, Oman et Qatar ont réaffirmé leur soutien à l'intégrité territoriale et à la souveraineté nationale du Maroc, exprimant leur soutien inconditionnel aux mesures qu'il avait prises pour mettre un terme aux violations commises par le « polisario » à Guergarate et pour rétablir la libre circulation dans cet important passage. L'Égypte a en particulier rappelé la nécessité de s'abstenir de tout acte provocateur ou à même de compromettre les intérêts économiques et commerciaux dans cette zone.
- Pour leur part, l'Organisation de la coopération islamique, le Conseil de coopération du Golfe, par l'entremise de son Secrétaire général, l'Union interparlementaire arabe et le Président du Parlement arabe se sont déclarés solidaires des mesures prises par le Maroc pour sécuriser la circulation des biens et des personnes à Guergarate au Sahara marocain, condamnant dans le même temps tout acte menaçant la liberté de circulation dans cette zone reliant le Maroc à la Mauritanie.
- L'Union européenne, par l'intermédiaire de son Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, a « tout particulièrement insisté sur la préservation de la liberté de circulation et des échanges transfrontaliers dans la zone de Guergarate et son impact important sur toute la région du Maghreb et du Sahel, région d'importance stratégique ». Il a « notamment souligné l'importance primordiale de veiller au respect des accords de cessez-le-feu en place depuis 1991 et a réaffirmé le plein soutien de l'Union aux efforts de la MINURSO à cette fin ».
- Le Commissaire européen chargé de la politique de voisinage et des négociations d'élargissement a salué l'attachement du Maroc au cessez-le-feu et souligné que « garantir la libre circulation des personnes et des biens était fondamental », ajoutant entre autres choses qu'il était « primordial de préserver la stabilité politique et économique du voisinage ».
- Le porte-parole du Ministère turc des affaires étrangères a affirmé que son pays « suivait les mesures prises par le Maroc pour assurer la libre circulation des biens et des personnes au point de passage de Guerguerat et a souligné l'importance de maintenir la fluidité de la circulation des biens et des personnes au niveau de ce passage.

L'Ambassadeur, Représentant permanent (Signé) Omar **Hilale**

20-15867